Fiche de poste — Président du Conseil d'administration

1. Identification du poste

Entreprise	Congolaise des Voies Maritimes SA (CVM)
Poste	Président du Conseil d'administration
Nature du mandat	Non actif
Organe	Conseil d'administration
Sièges à pourvoir	1
Famille sectorielle	Transport maritime et gestion des voies navigables

2. Mission

Le Président du Conseil d'administration organise et préside les travaux du Conseil, veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que le Conseil exerce le contrôle de la gestion confiée à la Direction générale. Il incarne la gouvernance de l'entreprise et rend compte à l'Assemblée générale. La Société, dont l'État est l'unique actionnaire, a pour mission d'assurer la navigabilité sûre et continue du bief maritime du fleuve Congo, artère par laquelle transitent 80 à 90 % des marchandises du pays via les ports de Boma et Matadi. Ses activités principales sont les études hydrographiques et bathymétriques, le dragage, le balisage et le pilotage.

3. Attributions principales

- Organiser et présider les réunions du Conseil d'administration et les Assemblées générales.
- Veiller à ce que le Conseil assume le contrôle de la gestion assurée par le Directeur Général.
- Opérer, à toute époque, les vérifications qu'il juge opportunes et se faire communiquer les documents utiles.
- S'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que les procès-verbaux leur sont remis.
- Rendre compte à l'Assemblée générale du fonctionnement du Conseil.

4. Compétences attendues

Pondération indicative des domaines pour ce poste (référentiel de compétences, différenciation actif / non actif).

Gouvernance, délibérations et éthique 30 %

- Présider les réunions du Conseil et les Assemblées générales et en garantir la régularité.
- Veiller au respect des statuts et du cadre légal (OHADA, loi n°08/010, décret n°13/055) et à la conformité des décisions.
- Prévenir et arbitrer les conflits d'intérêts ; faire respecter les obligations d'éthique, de discrétion et de réserve.
- Organiser des délibérations de qualité et rechercher le consensus au sein du collège.
- S'assurer de la tenue, de la sincérité et de la certification des procès-verbaux.
- Veiller à ce que le DG exécute les décisions du Conseil.

- Remplir son rôle de surveillance sans se substituer au DG dans la gestion quotidienne.

Finance et stratégie 20 %

- Faire arrêter par le Conseil les comptes, les états financiers de synthèse et le rapport de gestion soumis à l'Assemblée générale.
- Veiller à la définition des orientations stratégiques de la Société et à leur suivi.
- S'assurer de la bonne instruction des grands projets d'investissement.
- Suivre l'équilibre d'exploitation du Transport maritime et gestion des voies navigables.

Management et leadership 15 %

- S'assurer que la Direction générale dispose du cadre et des moyens pour exécuter la stratégie.
- Suivre la mise en œuvre des décisions du Conseil et l'avancement des plans d'action.
- Veiller à la continuité de la navigation sur le bief maritime et à la disponibilité des moyens de dragage, de balisage et de pilotage.
- Faciliter la coordination et la circulation de l'information entre le Conseil et la Direction générale.
- Suivre la performance du réseau du Transport maritime et gestion des voies navigables.

Compétence sectorielle (Transport maritime) 15 %

- Superviser les études hydrographiques et bathymétriques, le dragage, le balisage et le pilotage, ainsi que l'entretien de la flotte et des équipements.
- Comprendre les enjeux du transport maritime, fluvial, portuaire et logistique.
- Apprécier les défis liés aux infrastructures de navigation, à la sécurité maritime et à la performance du secteur.
- Anticiper les évolutions réglementaires, économiques et environnementales influençant l'entreprise.
- Orienter les décisions stratégiques du Conseil en cohérence avec la mission de service public et les objectifs de développement.

Posture et comportements 20 %

- Incarner l'intégrité et l'exemplarité dans la conduite du mandat et faire respecter ces exigences au sein du Conseil.
- Exercer son jugement en toute indépendance, sans subordination ni influence indue.
- Faire prévaloir l'intérêt de la Société et de l'État actionnaire sur les intérêts particuliers.
- Assurer une présidence impartiale : traiter les questions et les personnes sans parti pris.
- Cultiver l'écoute et l'esprit collégial, en favorisant l'expression de chaque administrateur.
- Préserver la confidentialité des informations et des délibérations.

5. Profil recherché

- Être de nationalité congolaise.
- Avoir au moins 25 ans et au plus 69 ans au 31 décembre 2026.
- Seuil du référentiel : 5 ans d'expérience pertinente pour un diplôme de maîtrise, DEA ou doctorat ; 7 ans pour une licence ; 10 ans pour un graduat ; 15 ans en cas d'autoformation.
- Expérience avérée de gouvernance et de présidence d'organes de direction ou de délibération.
- Autorité, indépendance de jugement et sens de l'intérêt public.
- Connaissance du cadre juridique des entreprises du portefeuille de l'État.
- Une expérience du secteur du Transport maritime et fluvial, gestion des voies navigables, infrastructures portuaires et logistique constitue un atout déterminant.

6. Conditions d’exercice

- Rémunération fixée par l’Assemblée générale de l'actionnaire unique ; aucune autre rémunération de la Société.
- Obligations de discrétion et de réserve ; respect des conventions réglementées prévues par les statuts.
- Interdiction d’emprunts, découverts ou cautionnements personnels auprès de la Société, dans les conditions prévues par les statuts.

Postuler ici

La présente fiche de poste décrit les principales missions et responsabilités attachées à la fonction. Elle ne revêt pas un caractère exhaustif et pourra évoluer en fonction des besoins de l’activité, des orientations stratégiques de l’entreprise ainsi que des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables.